

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL214

présenté par

Mme Diaz, Mme Roullaud, Mme Bordes, M. Baubry, Mme Lechanteux, M. Rambaud, M. Gillet,
M. Ménagé, Mme Lorho, M. Guitton, Mme Lelouis et M. Houssin

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 111 par les phrases suivantes :

« De nouvelles brigades fixes ou mobiles seront implantées grâce à des créations nettes d'emplois. La création de 200 nouvelles brigades de gendarmerie, au moins, s'avère indispensable du fait de l'explosion de l'insécurité également constatée en zones rurales. Cependant, ces nouvelles unités ne doivent en aucun cas se traduire par un prélèvement sur les effectifs existants, mais reposer sur des recrutements supplémentaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création de 200 nouvelles brigades de gendarmerie, au moins, s'avère indispensable du fait de l'explosion de l'insécurité également constatée en zones rurales.

Cependant, ces nouvelles unités ne doivent en aucun cas se traduire par un prélèvement sur les effectifs existants, mais être le fait de recrutements supplémentaires quant à la globalité des effectifs.

Il importe en effet de ne pas utiliser le prétexte de création de nouvelles brigades de gendarmerie pour diminuer les effectifs au plan national.